Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

23 5 LO

ID: 007-200039808-20230627-2023\_06\_022-DE

## Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche <u>Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire</u> Séance du 27 juin 2023

Convocation du 20 juin 20223

N° 2023\_06\_022

## Objet: Cuisine intercommunale - Tarifs des repas 2023

Le 27 juin 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à BESSAS salle de la mairie, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

<u>Présents</u>: Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Guy CHARMASSON suppléant de Jacques MARRON <u>Absents excusés</u>: Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Yves RIEU, René UGHETTO, Nathalie VOLLE.

<u>Pouvoirs</u>: Maurice CHARBONNIER à Joëlle ROSSI, Jocelyne CHARRON à Antoine ALBERTI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE

Secrétaire de Séance : Claude AGERON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 33

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 39

Vote contre: pour: 39 abstention:

**Sylvie CHEYREZY, conseillère déléguée à l'agriculture,** expose au conseil communautaire que la communauté des Gorges de l'Ardèche a modifié ses statuts pour prendre la compétence « restauration collective » par délibération N°2023\_01\_005 du 17.01.2023.

La tarification des repas doit être actualisée pour certain public à compter du 27/06/2023, et pour d'autre au 01.09.2023

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges. Ils comprennent les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au stockage et au transport jusqu'au lieu de livraison.

Afin d'adapter l'offre de la restauration collective et dans l'objectif de fournir des repas à des nouveaux publics, il convient de reprendre la grille tarifaire ainsi :

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID: 007-200039808-20230627-2023\_06\_022-DE

GRILLE TARIFICATION RESTAURATION COLLECTIVE au 01.09.2023	PRIX HT	TVA	PRIX TTC
REPAS ENFANT SCOLAIRE	5,21€	5,5 %	5,50 €
REPAS ENFANT CENTRE DE LOISIRS	5,50 €	0 %	5,50 €
REPAS ENFANT MOINS DE 3 ANS	4,60 €	0 %	4,60 €
REPAS ENFANT PLUS DE 3 ANS (hors scolaire, hors centre de loisirs)	5,21€	5,5 %	5,50 €
TARIFS APPLICABLES AU 27/06/2023			
REPAS ADULTE EXTÉRIEUR	7,0875 €	5,5 %	7,50 €
REPAS ADULTE CCGA	5,21 €	5,5 %	5,50 €
GOÛTERS	0,65 €	0 %	0,65 €

Le prix des repas sera révisé annuellement à la date anniversaire du marché selon la formule inscrite dans le contrat.

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur la grille tarifaire des repas,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré, A l'unanimité, des membres présents et représentés,

Approuve les tarifs des repas

Autorise le Président à signer l'ensemble des documents et à appeler les sommes dues pour les prestations servies.

Le Président

**Luc PICHON** 

Le Secrétaire

**Claude AGERON** 

Ath